

# Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin  
de liaison  
des  
organismes  
de la  
forêt privée

N° 23 Été 2010

## Des élections importantes !

Depuis le 1er AVRIL 2010, la réforme voulue par la RGPP, de fusion des CRPF en un Etablissement Public National unique CNPF est opérationnelle.

“Les CRPF, devenus administrativement Délégations Régionales du CNPF ont-ils pour autant perdu leur rôle local ?

- Certainement pas”

Les CRPF conservent en effet leur nom, leur Conseil délibérant, constitué de propriétaires élus par leurs pairs, et par voie de conséquence leurs prérogatives en matière de politique et de stratégies forestières régionale pour les forêts privées.

C'est pourquoi les élections pour le renouvellement prochain des Conseils des CRPF ont une importance capitale ; la future gouvernance locale par les propriétaires régionaux, au bénéfice des propriétaires régionaux en dépend. Tout comme en dépendent la pérennité et la qualité des relations partenariales

entre forêts privées et collectivités locales.

Aussi je vous invite à participer massivement à ces élections afin de démontrer notre volonté de faire reconnaître le rôle et la responsabilité pleine et entière du propriétaire forestier dans la gestion durable de son patrimoine. Une abstention excessive ouvrirait, à l'inverse, la voie aux critiques trop souvent entendues, et profondément injustes, d'une prétendue carence des propriétaires privés dans la gestion de leurs forêts.

J'ai coutume de dire que la forêt privée doit s'appuyer sur trois piliers : les syndicats, la coopérative Provence Forêt, et le CRPF.

Faisons en sorte qu'à un moment clef de l'histoire des CRPF, nous démontrions par notre participation massive aux prochaines élections notre attachement à cet Etablissement, afin d'éviter qu'il ne vacille, et ne fragilise du coup, l'équilibre de l'ensemble.

Daniel QUILICI ■



Les propriétaires ont l'occasion de se manifester à l'occasion de l'élection du prochain conseil du CRPF de la région Provence Alpes Côte d'Azur. une participation élevée démontrera leur motivation.

## SOMMAIRE

*Dossier : 2010, année mondiale de la biodiversité*

2-3

*La rencontre : Natura 2000, je signe*

4

*La forêt privée régionale en 2009 (mémento déta-chable)*

5-8

*Vie des organismes*

9

*Se préparer à voter*

10

*Lu pour vous*

11

*Rencontrons-nous : FOGFOR et réunions*

12

# 2010, année internationale

2010 a été déclarée "Année de la biodiversité" par l'Assemblée Générale des Nations Unies

## UN PROPRIÉTAIRE DOIT SE PRÉOCCUPER DE BIODIVERSITÉ

Le terme de biodiversité recouvre une idée de diversité du vivant qui n'est pas facile à définir. On pourrait dire pour simplifier que la biodiversité est un multiple de trois : trois niveaux (espèces, habitats gènes), trois échelles spatiales (peuplement, secteur, massif) et trois types (remarquable, ordinaire et fonctionnelle = fonctions particulières de groupes divers).

Son rôle est très important au bon fonctionnement des écosys-

tèmes forestiers car elle augmente leur résistance et leur capacité de reconstitution face aux perturbations (tempêtes, maladies...). Un bon fonctionnement est le gage d'une productivité accrue par un retour rapide d'éléments nutritifs au sol. Un propriétaire forestier, concerné ou non par un zonage environnemental, peut donc contribuer à préserver cette biodiversité en adaptant de manière simple sa gestion forestière.

## ÉVALUER SIMPLEMENT LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DE SA FORÊT : L'IBP

**"Protéger la biodiversité, mais comment faire ? Ma forêt est-elle concernée ?" Ces questions courantes chez les propriétaires qui trouveront leur réponse dans l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP).**



### L'évaluation d'un potentiel

Imaginé par l'Institut pour le Développement Forestier et le CRPF Midi-Pyrénées, l'IBP permet d'évaluer la biodiversité ordinaire et fonctionnelle d'un peuplement. Comme il n'est pas possible de faire expertiser chaque forêt par des spécialistes, cette évaluation ne juge pas de la biodiversité réellement présente mais s'intéresse à la capacité d'accueil (espèces, groupes fonctionnels) de chaque peuplement. A partir de cette évaluation, il est possible de déterminer les améliorations à apporter à la gestion forestière.



### La méthode de notation

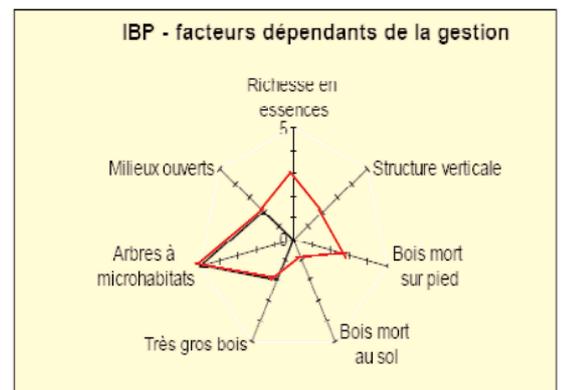
L'IBP tient compte de 10 facteurs, dont

sept dépendent de la gestion forestière (richesse en essences forestières, structure du peuplement, bois mort sur pied et au sol...) et trois sont liés au contexte (ancienneté de l'état boisé, habitats non forestiers). Le diagnostic ne nécessite pas de connaissances très techniques, ni de mesures spécifiques. La note est attribuée à un peuplement homogène (surface minimale de 0,5 ha). Le résultat est reporté sur un graphique qui permet de pointer les recommandations pour améliorer simplement la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante.



### Une adaptation nécessaire

La méthode est en cours d'adaptation au contexte méditerranéen. D'ores et déjà, les agents du CRPF PACA s'y forment pour mieux pouvoir expliquer cet outil aux propriétaires par exemple dans le



**Exemple d'évaluation de l'IBP qui induit les recommandations suivantes : garder du bois mort (au sol et sur pied) et de conserver quelques gros bois..., stratifier son peuplement (trouées...), favoriser le mélange d'essences**

cadre de FOGEFOR.

Vous pouvez consulter les fiches mises en place pour les forêts des domaines atlantique et continental sur le site :

[www.foretpriveefrancaise.com/indice-de-biodiversite-potentielle-ibp-696129.html](http://www.foretpriveefrancaise.com/indice-de-biodiversite-potentielle-ibp-696129.html)

Camille Loudun Hamon ■

## LE CRPF RECHERCHE DE VIEILLES FORÊTS

Il ne s'agit pas d'une annonce immobilière ! Le CRPF a obtenu récemment des crédits de la part de la DREAL-PACA et de la Région pour étudier la biodiversité des vieilles forêts. En cette année spécifique, le CRPF a souhaité s'engager dans une telle démarche. Vis à vis de tous les naturalistes ou écologistes régionaux, nous montrons ainsi que la biodiversité est une valeur partagée et non réservée à une petite élite. Les propriétaires forestiers sont parmi les premiers concernés en tant qu'acteurs fonciers majeurs sur les écosystèmes forestiers. C'est bien leur gestion, ou plutôt leurs gestions, qui ont façonné, au cours des siècles, une couverture forestière que beaucoup nous envient et une biodiversité remarquable. Pour preu-

ve, on peut souligner la grande superficie des sites Natura 2000 (plus de 30% du territoire de PACA et plus de 37% des forêts régionales).

Une stagiaire encadrée par M. Amandier, ingénieur environnement, réalisera des mesures et évaluations du volet floristique de cette diversité, sur des placettes non destructives et discrètes, avec la confidentialité requise, sans gêne pour les propriétaires.

Les forêts méditerranéennes sont globalement assez diversifiées et certaines sont particulièrement intéressantes ; ce sont les vieilles forêts naturelles comportant des arbres gros, vieux et non - ou très peu - touchés par les actions humaines. En dehors de gorges ou de falaises inacces-

sibles, ces forêts sont rares dans une région où, à l'époque de la seconde guerre mondiale, la plupart des forêts ont été exploitées. C'est pourquoi le CRPF fait appel aux propriétaires, titulaires de PSG ou non, connaissant bien leur territoire, pour signaler l'existence de tels peuplements chez eux - même si leurs superficies sont limitées.

Si vous êtes intéressé, envoyez nous, par lettre au CRPF ou par courriel à [louis.amandier@crpf.fr](mailto:louis.amandier@crpf.fr), les informations suivantes : Nom du propriétaire / Lieu-dit / Commune / Département / Personne à contacter / Téléphone / Superficie approximative / Essence(s) dominante(s) de la vieille forêt / Accessibilité.



# de la biodiversité

(ONU) et par l'UNESCO... Le CRPF PACA s'engage aussi dans les actions environnementales.

## DES CONTRATS NATURA 2000 EN FORÊT PRIVÉE

Trois contrats Natura 2000 viennent d'être signés dans le Grand Site Concors Sainte-Victoire. D'autres sont en cours...

### Pour quels objectifs ?

Les contrats ont été signés sur le Plateau du Cengle (voir témoignage page 4) dans le cadre de la directive oiseaux qui veut y favoriser le maintien de rapaces tels l'aigle de Bonelli (l'aigle méditerranéen), le circaète Jean le Blanc (le mangeur de serpents) et le Grand Duc. L'ouverture du milieu forestier est favorable à leurs proies favorites : perdrix, lièvres, divers oiseaux et reptiles (pour le circaète). Les instructeurs des dossiers privilégient les secteurs où l'ouverture du milieu répond aussi à des enjeux complémentaires comme la défense des forêts contre l'incendie (DFCI), l'entretien des paysages, la valorisation pastorale ou le développement du petit gibier.

### Quels types de peuplements sont concernés ? et pour quelle intervention ?

Ce sont, pour cette mesure et sur ce site, les taillis de chênes vert et blanc de qualité médiocre et les garrigues à chêne vert. Il s'agit en fait de rouvrir d'anciens terrains de parcours et des zones boisées qui se sont trop refermées. La réalisation de débroussaillages sur des alvéoles bien réparties favorise la nidification, le broyage régénère la végétation, l'ouverture du milieu entraîne une multiplication des espèces et une remise en herbe est propice au retour des troupeaux.

### Quels atouts pour en bénéficier ?

Dans cette zone à haut risque, le Grand Site Sainte-Victoire qui s'est vu confier l'animation de Natura 2000, s'est montré très actif. L'animateur a recherché des interventions sur des surfaces contiguës de manière à avoir un réel impact. L'Association Syndicale Libre des propriétaires forestiers (l'ASL Cengle/Sainte-



La Sainte-Victoire, un site emblématique que des propriétaires ont décidé de protéger

Victoire) a joué un rôle d'information auprès de ses membres. Certains avaient des projets compatibles avec les préconisations du document d'objectifs (DocOb). Ils ont vu l'intérêt d'une aide importante à l'investissement et la perspective d'entretiens ultérieurs par le retour du pastoralisme.

### Quels critères pour en bénéficier ?

Le bénéficiaire doit se conformer au cahier des charges précisé dans le DocOb en fonction du milieu et du but recherché. Pour l'ouverture du milieu, il s'engage pour cinq ans à maintenir l'état obtenu après le chantier ; il sait que l'éleveur sera aidé ensuite pour conserver le milieu ouvert dans la mesure où il passe une convention avec lui. Le bénéficiaire doit obtenir les autorisations administratives et prouver sa maîtrise foncière : soit, il est propriétaire soit il présente un mandat de cinq ans du propriétaire des lieux. Le propriétaire du foncier peut en effet déléguer le contrat à un tiers : une société de chasse, une association syndicale de propriétaires voisins, une collectivité, ... Seule exclusion, l'agriculteur qui bénéficie déjà de mesures agro-environnementales (MAE).

### Quelles démarches ?

Le dossier est facile à constituer. Dans un premier temps, l'animateur du DocOb évalue la pertinence de l'intervention. Il

pointe avec un GPS les surfaces concernées et fait établir un contrat Natura 2000 et différents devis. Les coûts à l'hectare s'élèvent entre 1500 et 2000 euros ; le plafond est de 3000 euros pour des travaux à réaliser manuellement sur des terrains plus difficiles.

Les dossiers sont instruits par le service environnement des directions départementales des territoires (DDT). Les crédits, attribués par le Comité Régional Agro-environnemental (CRAE), financent à 100% les travaux (50% de l'Etat et 50% de l'Union Européenne). Le bénéficiaire doit en faire l'avance, en prévoyant un délai de remboursement d'environ six mois. Dans le cas de l'ouverture du milieu, un deuxième passage d'entretien peut être prévu dans la troisième année du contrat. A l'avenir, le bénéficiaire pourra se faire aider par un maître d'œuvre pour la constitution du dossier et la supervision des travaux.

### Quel bilan ?

Actuellement près de 23 hectares ont été rouverts en forêt privée sur le Plateau du Cengle et un autre programme, en continuité de celui-ci, porte sur plus de 36 ha et concerne 6 propriétaires. Nous savons déjà que d'autres propriétaires suivront le mouvement.

*Nota : Il existe des mesures pour d'autres peuplements forestiers mais des modalités doivent être précisées : par exemple, adaptation des mesures consistant à maintenir des ensembles d'arbres en fin de vie (îlots de sénescence) en région méditerranéenne.*

Louis-Michel Duhon ■

**TEMBEC change de mains**

*La crise est passée par le Delta du Rhône. Après des mesures de chômage technique en 2010, la société canadienne TEMBEC restructure son activité sur ses créneaux haut de gamme. Elle se sépare de deux unités de production en France, Tarascon et St Gaudens, et ne garde que celle de Tartas (Landes) positionnée sur les pâtes dites de "spécialité".*



*L'usine de Tarascon arrive donc entre les mains de la famille indonésienne Wijaya qui détient déjà le numéro 3 mondial du secteur, le groupe "Asian pulp and paper". Elle sera la propriété de la société "Fibre excellence", filiale d'un groupe hollandais "Paper excellence BV", géré par Jackson Wijaya.*

*Cette opération s'élèverait à près de 100 millions d'euros, répartis entre actions et reprises de dettes, et n'impliquerait pas de plan social. Elle illustre le caractère mondial des débouchés de la pâte à papier. Si on peut se réjouir de la poursuite de l'activité de l'usine et du maintien des emplois induits en forêt, cet événement doit nous rappeler la nécessité de diversifier les usages des bois de notre région.*

*Les produits destinés à la trituration sont ceux qui représentent les qualités les plus faibles. L'existence d'un débouché pour ces billons permet de pratiquer à moindre frais les éclaircies dans les peuplements résineux.*



*Marc Vérecchia (à gauche), animateur du Grand Site Ste Victoire, explique aux participants les travaux réalisés, financés à 100% dans le cadre de contrat Natura 2000.*



# Natura 2000, je signe

**Pourquoi signer un contrat Natura 2000 ? Un propriétaire nous explique sa décision...**

**P**aul de Ligny Boudreau est l'un des propriétaires signataires d'un contrat Natura 2000 sur le site "Montagne Sainte Victoire" (voir dossier page 3). Sa propriété de 10 hectares, située sur le plateau de Cengle, est concerné par des enjeux ornithologiques centrés sur les rapaces (aigle de Bonelli, circaète...).

Louis-Michel Duhén, ingénieur au CRPF, l'interroge sur ses motivations à signer un contrat Natura 2000.



*M. de Ligny Boudreau explique ses choix lors d'une réunion sur les contrats Natura 2000*

**PRÉSERVER DES MOSAÏQUES DE MILIEUX**

**LMD :** Quels sont vos projets sur votre propriété ?

**PLB :** Après l'incendie qui a presque tout ravagé en 1989 et les dernières années de sécheresse, ma propriété a été envahie de pins d'Alep qui ont repoussé de façon inégale, souvent trop dense, avec des pans entiers qui ont l'aspect d'une garrigue morte ou mourante, dominée par une grande quantité de biomasse sèche sur pied. Voilà pourquoi, j'envisage d'en remettre une petite moitié en culture (vignes et oliviers), comme avaient fait les anciens. Pour l'autre moitié, mon objectif est de favoriser les feuillus aux dépens des résineux, de préserver les îlots "polystratifiés" d'arbres et arbustes matures, de régénérer la garrigue et de maintenir sur ces sols pauvres, dans un contexte d'extrême vulnérabilité à l'incendie, un milieu ouvert et herbacé ; pour y parvenir, je compte m'appuyer sur le pastoralisme.

**UNE DÉMARCHE QUI FAIT TACHE D'HUILE**

**LMD :** Que pensez-vous de Natura 2000 ?

**PLB :** J'en pense beaucoup de bien, car ce programme encourage une vision et un entretien des milieux sur le long terme, et il me permet de réaliser mon

objectif plus facilement. De plus, trois propriétaires voisins adhèrent à la même démarche, et d'autres vont suivre, ce qui aura un impact plus significatif sur la biodiversité, mais aussi sur la prévention incendie et l'entretien du paysage.

**UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

**LMD :** Etes-vous satisfait de Natura 2000 ?

**PLB :** Tout à fait, parce nous avons été bien conseillés et accompagnés par l'animateur et que le travail d'ouverture a été fait par des professionnels. Le suivi dans le temps me semble aussi très appréciable ; les investissements réalisés ne seront pas perdus, puisqu'un éleveur va durablement s'installer pour maintenir l'ouverture des milieux. Avec mes voisins, nous avons déjà remarqué un retour du petit gibier et l'augmentation des espèces d'oiseaux présents.

**UNE FORMULE "GAGNANT-GAGNANT"**

Dans un contexte où une formule "gagnant gagnant" peut prévaloir pour le propriétaire, le Grand Site et les autorités qui gèrent la bonne évolution de nos forêts à long terme, la signature de contrats ne pose aucun problème et les propriétaires sont prêts à s'engager.

L. M. Duhén (& C. Loudun Hamon) ■



# La forêt privée de PACA en 2009

Ce memento vous est offert par votre Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme public administré par des propriétaires forestiers élus.



## DES ACTIVITES DIVERSIFIEES ce que fait le CRPF ?

La forêt privée :

**220.000 propriétaires**

**un million d'hectares, soit 70% des forêts de la région.**

	Départements						Région
	04	05	06	13	83	84	
Surface boisée (ha)	343 691	193 575	224 764	108 655	351 706	176 400	1 386 925
Taux de boisement	49%	34%	52%	21%	58%	49%	44%
Surface de la forêt privée (ha)	217 829	93 296	148 540	78 808	287 306	131 854	957 633
Part de la forêt privée	63,38%	48%	66%	73%	82%	75%	69%

### REGROUPEMENT

Création d'une association syndicale libre de 28 propriétaires forestiers pour 850 hectares autour d'un site inscrit. Les propriétaires vont prévoir les interventions qu'ils souhaitent conduire dans un plan de gestion commun qui tient aussi compte du paysage auxquels ils sont très attachés.

Le centre a favorisé des interventions forestières groupées entre propriétaires voisins sur une quinzaine de chantiers concernant 125 propriétaires pour 196 hectares et un volume commercialisé par la coopérative de 13.800 m3

### AMÉNAGEMENT FORESTIER

Promotion de cinq PSG qui intègrent des enjeux multifonctionnels sur les propriétés boisées (sylvo-pastoral, trufficulture, prévention incendie, biodiversité, paysage, ...). En 2009, le CRPF a agréé 81 plans simples de gestion pour 9.664 ha.

Cela porte le nombre de PSG à 890 pour 107.685 ha. Les propriétaires de petites parcelles ont été incités à rédiger des codes de bonnes pratiques : 133 à ce jour pour plus de 1.000 hectares.

### ENVIRONNEMENT

Participation de 4 techniciens aux missions du Département Santé des Forêts (DSF).

Avec les parcs naturels régionaux du Luberon et des Alpilles, collaboration au programme européen Qualigouv " Qualité de la gouvernance forestière dans les espaces protégés "

Suivi de l'élaboration des DocOb de Natura 2000 et vérification de la compatibilité des interventions prévues dans les PSG.

Engagement dans des démarches qui visent à un meilleur équilibre

entre la faune (grands ongulés) et la flore



### SENSIBILISATION - FORMATION

Organisation de 17 réunions annuelles ayant réunis 373 propriétaires, participation à trois manifestations " grand public ", Accueil d'une dizaine de stagiaires forestiers de différents niveaux.

Visites individuelles : près de 159 ont bénéficié de conseils avec la concrétisation d'un diagnostic pour une trentaine d'entre eux.

Deux cycle de formation FOGFOR des propriétaires (un cycle de base et un cycle GPS)

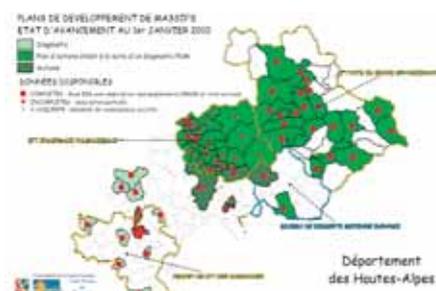
Site internet avec 500.000 connexions sur des fiches explicatives.



### AMÉNAGEMENT RURAL

Le CRPF a poursuivi l'étude et l'animation des Plans de développement de massif qui lui permettent de travailler au plus près des préoccupations des territoires. 35 PDM pour près de 400.000 ha de forêts privées sont en cours.

Le CRPF est associé aux démarches de chartes forestières de territoire (13 en région PACA), aux études de ressource de bois énergie (plan d'approvisionnement territorial), plan de protection incendie, schéma de desserte forestière...





# UNE RESSOURCE MOBILISEE

les actions menées dans les départements

Dans l'esprit du discours d'Urmatt : " mobiliser plus de bois en tenant compte des exigences environnementales " , bilan par département



### UNE NOUVELLE STRUCTURE DE GESTION

La récolte de bois dans des secteurs " sous-exploités " ne se décrète pas : elle se construit avec de la méthode, de l'écoute, du temps et de la compétence. Dans un secteur très forestier de la montagne de Lure (commune de la Rochegiron), le CRPF a réuni **40 propriétaires pour gérer ensemble** une unité forestière de 1000 ha. La mobilisation de bois n'étant pas, à l'origine, l'objectif premier des propriétaires, d'autres éléments de motivation ont été mis en avant : programme de réhabilitation pastoral, gestion des ressources en

eau, restauration de bergeries en pierres sèches, lutte contre un embroussaillage augmentant le risque incendie et maîtrise de la fréquentation. Un plan de gestion multifonctionnel a ainsi été rédigé et constitue la feuille de route de l'association syndicale créée. L'objectif de regroupement et de gestion est donc atteint selon des modalités acceptées localement.

**40 propriétaires réunis en ASL vont suivre un plan de gestion commun avec un planning de coupes sur 450 ha en 10 ans (7.000 m<sup>3</sup> de bois mis en marché pour la 1ère année).**

### GOUVERNANCE

Sur deux sites pilotes (massif des Ocres et Luberon oriental), l'objectif est de rechercher la meilleure forme d'organisation des propriétaires pour assurer et contractualiser l'approvisionnement de la ressource avec la filière bois énergie. Ce nouveau type de gouvernance locale doit prévoir la mise en place d'une gestion durable et la coordination des actions forêt privée/forêt publique. Toutes les initiatives prises par les différents partenaires de Qualigouv concernent l'amélioration de la qualité de la gestion dans les espaces naturels protégés. Chacun est appelé à les conduire sous le regard des autres afin de s'enrichir mutuellement et de renforcer les échanges entre partenaires européens.

**Dans le cadre d'un programme européen " Qualigouv ", le CRPF travaille étroitement avec le Parc naturel régional du Luberon.**

### POPULICULTURE

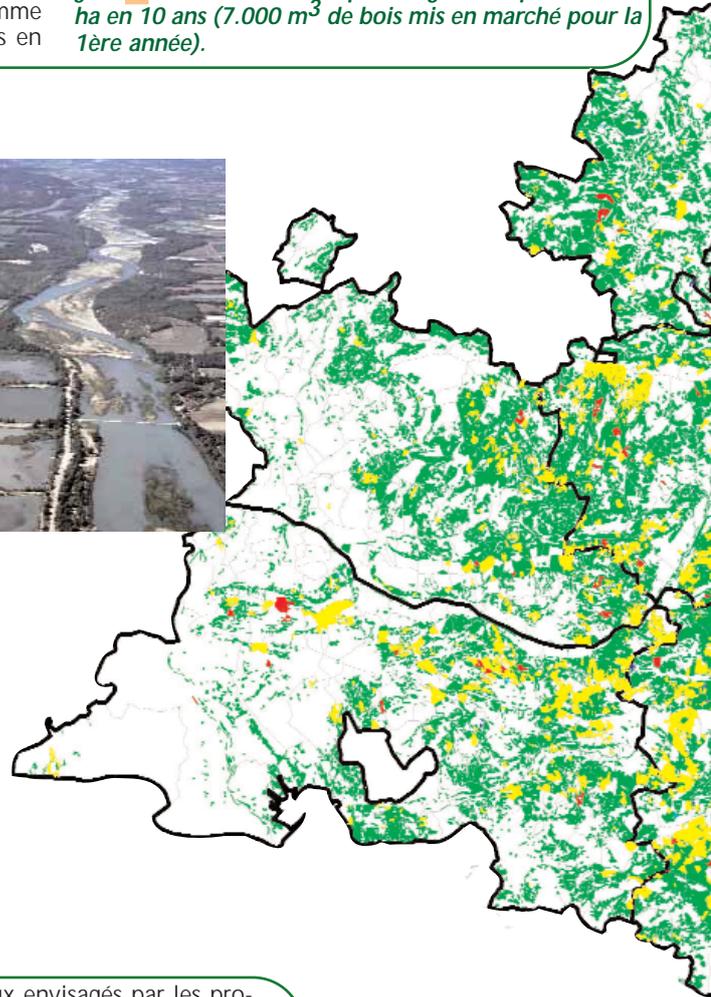
Ce département est irrigué par deux fleuves importants, le Rhône et la Durance. Les plaines alluviales qui les bordent n'intéressent pas toujours l'agriculture.

Elles sont alors très propices au peuplier qui y trouve de l'eau dans le sol et une très longue période de végétation grâce au climat méditerranéen. Il est donc possible de produire du bois pour le déroulage en une dizaine d'années.

Le CRPF installe depuis plusieurs années des essais d'introduction de clones.

Des fiches ont été rédigées pour détailler les précautions à prendre lors des plantations dans ces milieux à forte biodiversité.

**Tous les clones conseillés sont désormais visibles par les candidats à la plantation**



### DFCI : CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

Dans ce département très urbanisé et vulnérable aux feux de forêt, la mobilisation des bois ne peut s'effectuer comme ailleurs. Lors de l'actualisation du Plan de Protection Incendie du massif des Roques (région de Salon), le CRPF et le syndicat des propriétaires forestiers ont obtenu une mission complémentaire : rencontrer avec le technicien du CRPF, une quinzaine de propriétaires concernés par des travaux de prévention incendie. Ces visites ont été l'oc-

casation de leur expliquer ce qui était prévu chez eux et pourquoi. Elles ont aussi permis de recenser leurs propres projets et d'en voir les conséquences sur la prévention des incendies.

Forts de cette expérience, le CRPF et le syndicat vont porter diverses propositions : organisation systématique de la coordination des travaux du plan de protection incendie et de ceux des propriétaires, meilleure définition des compétences et de la " responsabilité " de la collectivité et des propriétaires, prise en compte des

travaux envisagés par les propriétaires privés qui présentent un intérêt pour la protection incendie. Cela se traduira par la rédaction de **plans de gestion avec des programmes d'interventions DFCI coordonnés avec ceux de la collectivité** et donc par des récoltes de bois.

**Lors d'un plan de protection incendie, la rencontre d'une quinzaine de propriétaires a permis d'apporter des compléments significatifs et pertinents au programme établi .**

### Carte régionale représentative de la Région Provence

Surface de la forêt privée, source inventaire forestier national

## MOBILISATION AUX COTÉS

### D'UN MAIRE

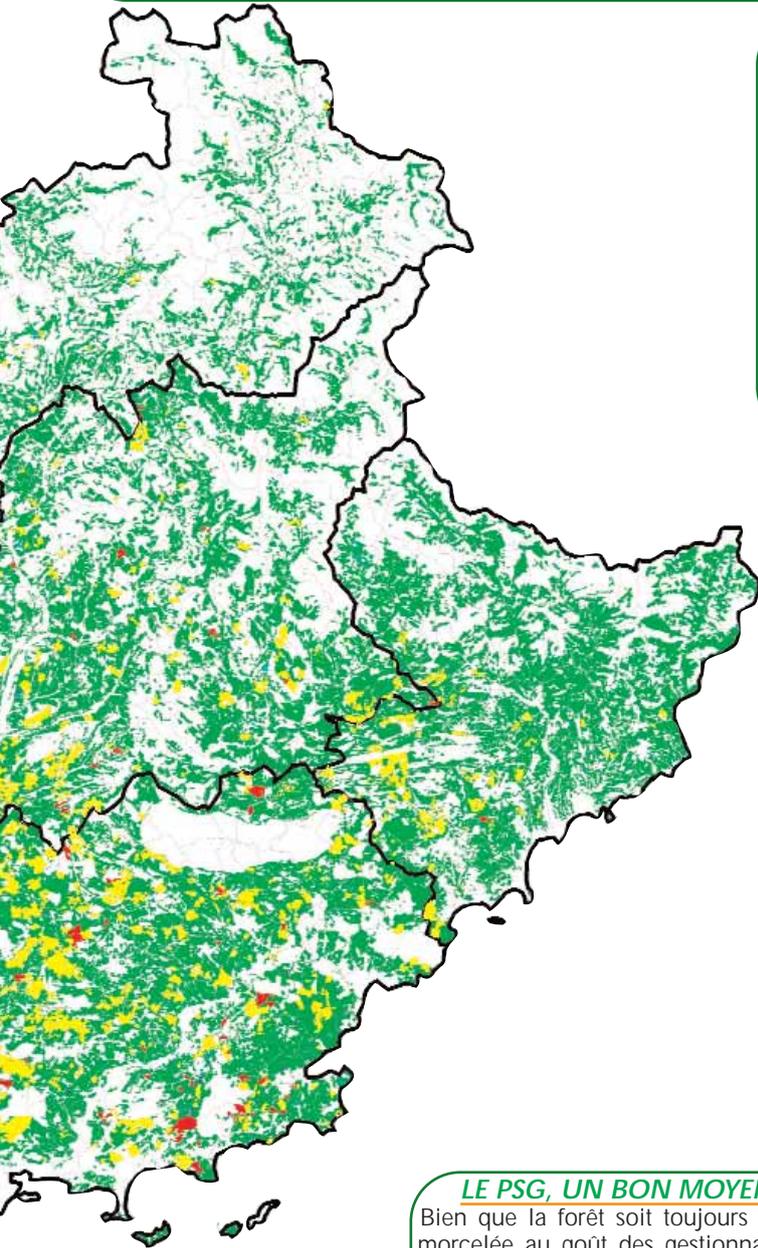
En 2008, une pluie verglaçante brise hêtres et mélèzes dans le Champsaur. Cet aléa ayant touché un secteur de parcelles forestières privées proches du domaine skiable et de loisirs de la station, le maire de St Léger les Mélèzes a pris contact avec les services de la forêt privée, rencontrés lors de la présentation du diagnostic du PDM. Il a été décidé de joindre les propriétaires de la zone concernée et de leur proposer une opération d'éclaircie et d'extraction des bois.

Il a d'abord fallu se mettre à la recherche des propriétaires concernés, opération facilitée par l'appui de la mairie qui a également facilité une démarche de vente groupée. Les parcelles ont été délimitées (en pente et dans des conditions rendues difficiles à cause des dégâts), les arbres à exploiter choisis et les volumes estimés. Cette dernière information était nécessaire pour chaque parcelle car leur hétérogénéité s'était accrue du fait des dégâts.

A l'occasion d'une visite de terrain, le maire et les techniciens de la forêt privée ont conclu qu'il fallait conjuguer leurs efforts

pour organiser ces interventions groupées en forêt. Les propriétaires ont eu l'occasion de donner leurs avis sur cette opération et ont expliqué pourquoi ils ont eu confiance et ont adhéré à l'opération.

**10 propriétaires, sur une surface de 7 ha en 17 parcelles (avec des indivisions de biens non délimités !!!). Vente de près de 1.000 m<sup>3</sup> de mélèze (60%), Hêtre (35%) et sapin et pin (5%), pour 25.490 euros, moyennant un coût d'animation probable pour les organismes de la forêt privée de 10.000 euros**



representant la forêt privée  
de Alpes Côte d'Azur.

PSG agréés avant 2009

PSG agréés en 2009

## UN NOUVEAU GISEMENT : L'UBAYE

Le CRPF et la coopérative Provence Forêt ont travaillé sur l'Ubaye. La forêt privée s'y développait sans interventions significatives sur des espaces abandonnés par l'agriculture.

Cadastralement, elle n'existait pas, les parcelles étant souvent déclarées en landes. L'étude du plan de développement de massif par le CRPF a changé les perspectives. Elle a montré l'existence d'une forêt importante en sur-

face et en volume disponible dont une partie en bois d'œuvre et proche des voies de communication. Les élus ont pris conscience de l'enjeu forestier ainsi que des contraintes de gestion, tel le morcellement foncier important.

**A la suite du Plan de Développement de Massif, implantation d'une technicienne de Provence Forêt qui travaille en liaison avec le technicien CRPF. Mobilisation de 6.000 m<sup>3</sup> là où rien n'était récolté auparavant.**

## SUITE DE PDM AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

L'arrière pays niçois se caractérise par un extrême morcellement de la forêt privée. Cette difficulté est aggravée par un relief très marqué ayant pour conséquence une déserte souvent insuffisante. Malgré cela, le CRPF, soutenu par le conseil général, porte son effort sur le regroupement des propriétaires pour constituer des lots de bois économiquement exploitables. Ce travail fait suite aux plans de développement de massifs réalisés par le CRPF dans quatre grandes vallées. Après une première animation dans celle de la Vésubie, sans grand résultat du fait d'un contexte foncier difficile et d'un manque d'intérêt des propriétaires, l'effort s'est porté sur les vallées de la Tinée, la Roya et le haut Var. Un travail continu d'animation sur ces zones diffi-

ciles a permis de mobiliser les propriétaires.

Cette opération démontre la possibilité de mobiliser du bois en zone morcelée et difficile d'accès. Elle montre aussi l'énergie et la patience que doit déployer un animateur et l'obligation de moyens pour en couvrir le financement.

**100 à 200 propriétaires sensibilisés chaque année, mise en vente par la Coopérative Provence Forêt de 6.000 m<sup>3</sup> sur environ 100 ha. Intégration à la filière "bois plaquette" (pinèdes à pin sylvestre), à la filière "bois bûches" (éclaircies dans les taillis de chênes), à la filière "bois d'oeuvre" : gestion des forêts de montagne (mélézin).**

## LE PSG, UN BON MOYEN

Bien que la forêt soit toujours trop morcelée au goût des gestionnaires forestiers, le département du Var se caractérise par de nombreuses propriétés de plus de 25 ha dont une bonne partie fait l'objet d'un Plan Simple de Gestion. Ces PSG constituent chaque année un potentiel de coupes important sur lequel la coopérative porte ses efforts, l'action étant favorisée par les bonnes relations entre les techniciens des deux organismes. La programmation des coupes et travaux établie dans chaque PSG ne reste donc pas lettre morte et ce partenariat permet de

mettre en application ce que chaque propriétaire a prévu de réaliser dans sa forêt.

Dans le Var, le Plan simple de gestion apparaît donc comme l'outil essentiel de la gestion forestière durable le meilleur moyen de mobiliser régulièrement du bois dans ce cadre et de participer ainsi à la dynamique de la filière bois.

**Plus de 90 % des bois commercialisés par la coopérative sont issus de propriétés dotées d'un PSG (2008-2009) dans un département qui représente 46 % de la surface en PSG de la région**





# BILAN SANTE DES FORETS 2009

*d'après les correspondants observateurs du CRPF*

Quatre techniciens du CRPF sont correspondants du Département Santé des Forêts. Ils contribuent à cette tâche d'intérêt général en signalant les diverses attaques, développant un réseau d'informateurs de dégâts, effectuant les premiers diagnostics et envoyant des échantillons pour examen plus précis en laboratoire.

## QUE NOUS SIGNALENT-ILS POUR 2009 ?

Dans les Hautes-Alpes, notre correspondant signale des taches nécrotiques sur le limbe des feuilles ou aiguilles, de diverses essences, mélèze d'Europe, pins sylvestres, Cembro, hêtre. Ce phénomène qui a affecté aussi les Alpes-Maritimes est du à la formation d'ozone en raison de la chaleur et l'ensoleillement plus élevé que la normale.

Les mélézins ont été attaqués sur deux foyers par des larves défoliatrices connues et à 80% dans le Dévoluy, sur 80 hectares, par le tenthredo du mélèze, sorte de guêpe qui n'avait jamais été vue dans les Alpes du Sud. Une surveillance accrue sera exercée sur ces sites en 2010.

La chenille de la nonne ou bombyx noir, défoliateur habituel de l'épicéa, a touché 50 hectares près de Briançon.

Dans les Alpes-Maritimes, la préoccupation est l'extension du Cynips sur maintenant 10 communes frontalières avec l'Italie. Cet hyménoptère est le ravageur le plus important du châtaignier. On le décèle par la présence de galles de 5 à 20 mm de couleur verte souvent teintée de rose, sur les feuilles, les bourgeons et les rameaux. Les châtaigneraies des Maures et de la région d'Annot sont encore indemnes. Des précautions strictes ont été prévues par arrêté préfectoral.

Dans le Var, le souci le plus marquant concerne le chêne-liège. Près de 3.000 hectares ont été touchés par une défoliation causée par la chenille du bombyx disparate. Cette attaque ajoutée aux sécheresses successives risque de se traduire par un accroissement de la mortalité de certains sujets dans les années à venir. L'évaluation des traitements contre le platype s'est poursuivie. L'hylésine du pin cause toujours des mortalités dans les pins pignons et pin d'Alep sur des sujets affaiblis par la sécheresse.



*Signes de nécrose d'aiguilles liées à la formation d'ozone*



*Une chenille défoliatrice e l'épicéa qui attaque désormais les rosettes d'aiguilles du mélèze !!!*



*Galle du cynips, ravageur le plus important du châtaignier*



*Dégâts de neige dans les Bouches du Rhône*

## LA MEILLEURE PRÉVENTION

Troisième année la plus chaude dans le Sud-Est depuis 1950, l'année 2009 n'a pas été aussi catastrophique qu'on pouvait le craindre. Le cumul des précipitations a été conforme à la normale, interrompant ainsi le cycle pluriannuel de la sécheresse qui a été fatal à de nombreux arbres (pins et chênes).

Des chutes de neige exceptionnelles qui ont entraîné des bris de cime ont concerné des surfaces concentrées dans les Bouches du Rhône, le Haut Var et le sud Vaucluse. Face aux dégâts importants, des aides ont été mobilisées auprès du Conseil Général et Conseil Régional dans les Bouches du Rhône.

Pour conclure, nos techniciens excluent tout traitement chimique, mais ils rappellent que dans les forêts exemptes d'attaques, la meilleure prévention passe par l'exploitation régulière des bois murs et l'éclaircie des bois jeunes, dans le cadre d'une gestion durable. ■

## Du mouvement...

**Changements et actions fleurissent ce printemps dans les organismes de la forêt privée...**

### CRPF PACA : HERVÉ BOYAC REND SON COMPAS DE FORESTIER

Hervé Boyac, technicien CRPF chargé de la partie Est du Var, a pris sa retraite. La réunion technique du personnel CRPF du 26 mars a donc eu un goût tout particulier. Louis Valentin, président du Syndicat des propriétaires forestiers du Var, et Albert Maillat, directeur du CRPF PACA, ont rendu hommage au travail d'Hervé Boyac. Ce dernier a souligné combien il avait apprécié cette mission auprès des propriétaires tout en regrettant les évolutions récentes qui l'empêchaient, ces dernières années, d'être 4 jours sur 5 à leur contact, comme au début de sa carrière. Il a précisé que sa retraite était d'ores et déjà bien remplie, notamment par le partage de sa grande passion : la Bête du Gévaudan.

Ce départ se traduit par une répartition ter-



*Hervé Boyac félicité par M. Maillat pour ses 27 ans de services au CRPF*

ritoriale revue entre les deux techniciens du Var (J.-M. Corti et S. Nalin). Vous pouvez télécharger la carte de répartition sur internet :

[www.ofme.org/crpf/doc/PDF\\_autres/varepartition](http://www.ofme.org/crpf/doc/PDF_autres/varepartition)

### FORESTOUR : RENCONTRES

FORESTOUR, avec le soutien du CRPF, a organisé quatre journées de rencontres avec certains de ses adhérents.

#### Echanger sur l'accueil en forêt

Promotion de bonnes pratiques forestières et accueil en forêt ont été les thématiques conjuguées dans ces échanges. Les adhérents ont accueilli sur leur propriété les participants et leur ont fait partager leurs expériences et leurs savoir-faire. Les visiteurs ont pu faire part de leurs difficultés ou trouver des idées de développement de leurs activités en forêt.



*M. et Mme Conte accueillent sur leur propriété (pinède) de Pourrières*

#### Journée n° 1 : le 25 mai avec M. Varonne (Haut Thorenc, 06)

Concilier production de bois, transformation du bois (scie mobile), utilisation en bois énergie (chaudière à plaquettes), chasse et accueil de visiteurs sur sa forêt

#### Journée n° 2 : le 1er juin avec M. et Mme Conte (Pourrières, 83)

Accueil ponctuel en forêt et amélioration progressive et continue de la pinède

#### Journée n° 3 : le 7 juin avec Mme Moulard (Peypin, 13)

Valoriser une forêt périurbaine, plan de gestion sylvo-touristique

#### Journée n° 4 : le 23 juin avec M. Roseau (Flassans, 83)

Intégrer la démarche EVEIL-Forêt-Tourisme dans ses pratiques

Les compte-rendus détaillés de ces 4 rencontres en forêt seront bientôt disponibles sur le site internet [www.forestour-paca.org](http://www.forestour-paca.org)

Camille Loudun Hamon ■

### POUR S'INFORMER

#### De la Charte Forestière d'Annot à l'ASL Suberaie Varoise

Chloé Monta arrive à l'ASL Suberaie Varoise après trois ans d'animation de la CFT du Canton d'Annot. Elle y est remplacée par Albert Lecourbe, issu de la même formation (ingénieur forestier ENGREF).

#### ARC Med

*Forêts privées en Méditerranée. Diverses associations représentatives des propriétaires forestiers des régions méditerranéennes se sont regroupées pour promouvoir et améliorer la gestion forestière durable de leur forêts. Ils souhaitent accroître la prise de conscience des multiples valeurs de ces forêts et du besoin d'en soutenir une gestion durable et rentable.*

*Ils ont déjà obtenu que certains de leurs organismes puissent conduire sur trois ans un programme d'expérimentation dans le cadre des projets MED. En France, ce sont les CRPF de Languedoc-Roussillon et de Provence Côte d'Azur qui sont les partenaires de Sylvamed. Ce programme a pour objectif d'établir différents constats économiques des valeurs apportées par la forêt qui ne sont pas reconstruite ou valorisée dans les domaines de l'eau (qualité et quantité), de l'accueil du public et de la cueillette de produits non ligneux. Des propositions seront faites pour susciter une évolution des politiques publiques. Un colloque sur les avantages apportés par la forêt à la ressource en eau est prévu en novembre à Marseille (des détails dans le prochain numéro).*

*Les membres fondateurs d'Arc med sont : les Unions régionales des propriétaires forestiers privés de Provence Alpes Côte d'Azur, midi Pyrénées, Languedoc Roussillon et de Rhône Alpes; le syndicat des propriétaires de Corse, des associations de propriétaires d'Andalousie, de la région de Murcie et de Catalogne.*



## Carte des PIDAF en PACA

Vous pouvez trouver la carte mise à jour des outils de planification des ouvrages DFCI en région PACA (PIDAF, PDAF, PMPFCI, OPAPE) dans la cartothèque de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (thématique "Risques") : [www.ofme.org](http://www.ofme.org).



## Nouvelles désignations de sites Natura 2000

De nouveaux sites ont été officiellement désignés en ZSC (zones spéciales de conservation) le 10 février 2010. Cette date est juridiquement le point de départ des éventuelles obligations liées aux sites.

Sites concernés :

- FR9301506 : **Valgaudemar** (05)
- FR9301554 : **Sites à chauves-souris Castellet-les-Sausses et Gorges de Dalui** (06 - 04)
- FR9301594 : **Les Alpilles** (13) ;
- FR9301603 : **Chaîne de l'Etoile, Massif du Garlaban** (13) ;
- FR9301609 : **La Pointe Fauconnière** (83),
- FR9302005 : **La Bendola** (06) ;
- FR9301587 : **Le Calavon et l'Enchrême** (84-04).

## Préemption du CG 04

Dans le cadre du dispositif des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général des Alpes de Haute Provence a décidé de créer des zones de préemption. Cela concerne les ENS suivants :

- ENS des grès d'Annot ;
- ENS de la hêtraie de Pontis ;
- ENS des crêtes de Lure et du sommet de l'Homme ;
- ENS du Fuyara ;
- ENS du lac de St Léger ;
- ENS de la Tuillière ;
- ENS des Mourres.

# Se préparer à voter

Avant d'élire, en 2011, vos représentants qui siègeront au conseil du CRPF de Provence Alpes Côte d'Azur, quelques éléments pour en comprendre l'importance.

## QUI SONT LES ÉLECTEURS ?

Sont électeurs, les propriétaires de parcelles boisées classées au cadastre en nature de bois gérées conformément à un document de gestion (Les plans simples de gestion, les règlements types de gestion, les codes des bonnes pratiques sylvicoles), ou d'une surface totale d'au moins quatre hectares et sise sur le territoire du même département.

Seuls peuvent faire partie du collège départemental, les personnes de nationalité française qui remplissent les conditions requises pour participer aux élections au suffrage universel et celles qui n'ont pas la nationalité française, à la condition d'être âgé de plus de dix-huit ans accomplis, de jouir de leurs droits civils et politiques et ne pas avoir fait l'objet de condamnations.

Chacun pouvait vérifier son inscription sur les listes des électeurs disponibles dans les antennes CRPF, les chambres d'Agriculture ou dans les préfectures.

## QU'EST-CE QU'ÊTRE CONSEILLER DU CRPF ?

Etre conseiller du Centre Régional de la Propriété Forestière, c'est à la fois participer aux décisions de diverses instances, être consulté dans différents domaines et faire partie d'un réseau où l'on informe des politiques, des stratégies forestières et des projets des propriétaires forestiers.



Vous pouvez consulter le site [www.crpf.fr](http://www.crpf.fr), cliquez sur le lien "listes électorales" et suivez les indications.

Nous détaillerons dans le prochain journal le travail du conseiller.

## POURQUOI FAUT-IL VOTER ?

Pour démontrer votre solidarité avec vos représentants et faire en sorte qu'ils puissent agir efficacement. Au delà de ce vote, vous pouvez aussi participer aux actions menées par la forêt privée ; des formations sont organisées, des actions par massif sont proposées. C'est par une action collective forte des propriétaires que la forêt privée trouvera les bons chemins de son avenir.

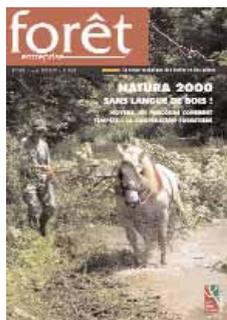
Les propositions du CRPF seront prises en compte si elles sont présentées par un conseil représentatif des propriétaires. Plus il y aura d'électeurs et plus ce conseil sera représentatif. ■



Au cours des quatre conseils annuels, les conseillers élus débattent des sujets de préoccupation des propriétaires forestiers et donnent des avis motivés sur des thèmes très divers allant de l'environnement aux problèmes de filière-bois.

## FORÊT ENTREPRISE N° 192 : NATURA 2000 À COEUR OUVERT

La revue fait un bilan du dispositif Natura 2000 près d'une dizaine d'années après sa mise en place. L'implication des forestiers privés dans la contractualisation de la gestion et la manière dont ils ont été entendu sont exposées dans plusieurs exemples à travers la France. Le dossier fait aussi le point sur l'évaluation des inci-

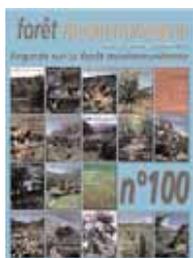


dences propres à Natura 2000.

Pour s'abonner : [www.forêt-priveefrancaise.com](http://www.forêt-priveefrancaise.com)

forêt-entreprise (6 numéros, 48 euros ; téléchargeable sur le site de la forêt privée au prix de 8 euros).

## FORÊT MÉDITERRANÉENNE : LE 100<sup>ÈME</sup> NUMÉRO !!!

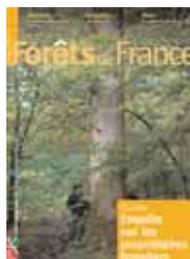


Dans ce numéro très spécial, l'association a donné la parole à 16 grandes institutions nationales, afin qu'elles y présentent le regard qu'elles portent sur les espaces forestiers méditerranéens " depuis Paris ". On découvre que l'image de la forêt méditerranéenne a évolué ces dernières années : elle n'est plus considérée comme une fraction banale des forêts françaises, condamnée à brûler les étés et à ne fournir que de piètres bois. Elle est maintenant vue comme un modèle de gestion multipartenaire et multifonctionnelle dont s'inspirent les "institutions parisiennes"...

## FORÊT DE FRANCE ENQUÊTE SUR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Le dossier du numéro 532 se penche sur les producteurs de bois et les détenteurs d'un patrimoine environnemental à travers l'étude permanente auprès des sylviculteurs privés (RESOFPOP) menée par le Centre National de la Propriété Forestière.

On trouve aussi des fiches techniques : le bilan phytosanitaire de 2009 et la maladie de Lyme, maladie professionnelle du forestier.



## LA SYLVICULTURE DU CHÊNE, DIFFÉREMENT

Produire du chêne de qualité en moins de 100 ans n'est pas un mythe. Ce manuel pratique décrit étape par étape l'ensemble des coupes et travaux nécessaires pour atteindre cet objectif. Il propose des solutions techniques innovantes et développe des itinéraires différenciés en fonction des contraintes du milieu.

Cet ouvrage pratique présente les derniers résultats expérimentaux en matière de dépressage, de désignation des arbres d'avenir, de rayon de détourage, de branchaison, et de gourmands. Ces thématiques sont abondamment illustrées par des schémas, des exercices de terrain et de nombreuses photos.



### Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée  
de  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Fax : 04 91 08 86 56

Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 23, 2010

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur

(Établissement public national)

Directeur de la Publication : Albert Mailet

Rédaction et composition : L.-M. Duhén, C. Loudun Hamon, B. Petit

Imprimé sur du papier PEFC et encres issues de matières végétales

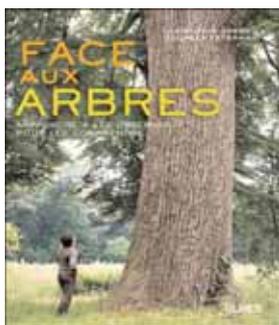
Crédits Photos : CRPF, L. M. Duhén, Gilles Bossuet, Olivier Martineau, Hélène Beaujouan,

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

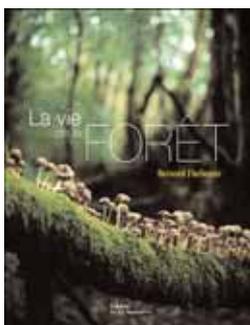
N° ISSN 1762-9276

## BEAUX LIVRES



### UN TÊTE À TÊTE AVEC LES ARBRES

Sous-titré "Apprendre à les observer pour les comprendre", ce livre nous pousse à nous plonger dans la vie de l'arbre. Cette histoire est à lire dans leur morphologie : interpréter la présence de branches mortes, lire les écorces ou deviner la présence des racines permet de connaître leur état actuel et surtout leur évolution prévisible. Ce très bel ouvrage de C. Drenou et G. Feterman est disponible chez Eugen Ulmer Eds (32 euros).



### À LA DÉCOUVERTE DE L'INTIMITÉ DES FORÊTS

Bernard Fischesser, ancien de l'école des eaux et forêts de Nancy, aborde de façon très imagée l'essentiel des questions que l'on peut se poser sur la forêt d'aujourd'hui : histoire, fonctionnement écologique, exploitation, réaction face aux cataclysmes, influence et évolution probable dans l'avenir...

Aux éditions de la Martinière (60 euros).

## Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors  
des permanences

### Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

#### •ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81  
marie-laure.gaduel@crpf.fr  
etienne.bessiere@crpf.fr

#### •HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 ou 06 75 69 61 73  
catherine.michel@crpf.fr  
gilles.bossuet@foretpriveefrancaise.com

#### •ALPES-MARITIMES

tél : 04 93 18 46 31  
pierre.fauray@crpf.fr

#### •BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84  
pierre.delenne@crpf.fr  
olivier.martineau@crpf.fr  
patrice.devallois@crpf.fr

#### •VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51  
jean-marc.corti@crpf.fr

#### •VAR-EST ET MAURES

tél : 04 94 50 11 52  
stephane.nalin@crpf.fr

#### •VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21  
michel.rolland@crpf.fr

Avec la participation  
financière de :

Conseil Régional  
de Provence-  
Alpes-Côte d'Azur

Fond Européen  
Agricole pour le  
Développement Rural



# Rencontrons-nous

**Comment prendre en compte simplement la biodiversité dans la gestion de ma forêt ? La circulation en forêt, quelle réglementation ? Pour avoir les réponses, venez nous rencontrer !**

### FOGEFOR "BIODIVERSITÉ"

Il est de plus en plus demandé aux propriétaires et aux gestionnaires forestiers de prendre en compte et de protéger la biodiversité. Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Arrêtés de Protection de Biotope... la multiplicité des outils de protection suscite cependant la perplexité.

Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ? Y a-t-il de la biodiversité dans ma forêt ? Comment la prendre en compte dans ma gestion ? A quoi correspondent les différents dispositifs de protection ? Le stage a pour objectif de répondre à ces questions en clarifiant les dispositifs techniques et en offrant des outils permettant " d'injecter " la question environnementale dans la gestion courante des forestiers privés.

Au cours de ce stage, vous pourrez :

- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers ;

- Clarifier le dispositif technique et institutionnel visant la protection environnementale et connaître les interlocuteurs de proximité pour les questions environnementales ;

- Connaître les droits et devoirs du propriétaire en fonction des différents outils de protection ;

- Acquérir les notions élémentaires

### DES JOURNÉES THÉMATIQUES

Diverses journées de vulgarisation vont être organisées sur différents thèmes.

Juridique : statut des chemins dans le Var, ...

Technique : valorisation du peuplier par déroulage dans le Vaucluse, ...

Economique : scierie mobile, ...

Le meilleur moyen d'être informé est de regarder régulièrement notre site internet : [www.ofme.org/crpf](http://www.ofme.org/crpf)

Sur la page d'accueil, vous pourrez prendre connaissances d'actualités diverses concernant la forêt privée.



*Certains vieux arbres méritent d'être conservés. Ils sont le refuge d'oiseaux et d'insectes qui ont une fonction dans l'écosystème forestier.*

indispensables à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion d'une forêt : estimer et suivre l'évolution des IBP (voir article en page 2) sur une forêt, découvrir les fondamentaux pour la préservation paysagère ;

- Progresser dans la prise en compte de la multifonctionnalité lors des décisions sylvicoles...

La formation aura lieu sur 4 jours répartis sur juin et juillet. La participation est de 80 euros (repas du midi inclus). Pour toute information ou toute inscription, envoyez un mail à [camille.loudun@crpf.fr](mailto:camille.loudun@crpf.fr) ou téléphoner au 04 92 74 77 25.

Camille Loudun Hamon ■



*A qui appartient ce chemin et qui doit l'entretenir. Eternelle question dont l'éventuelle réponse demande des connaissances juridiques de base.*